

Le décodeur pourrait être une bonne affaire à \$2,000, parce qu'il permet aux sourds d'entendre comme nous. Pourquoi ceux qui entendent et voient auraient-ils plus le droit de suivre les débats télévisés du Parlement, service pour lequel paient les contribuables du pays, dont certains sont sourds? Pourquoi n'utilisons-nous pas ce décodeur pour leur permettre à eux aussi de suivre les débats? N'ont-ils pas le droit d'entendre la partie de hockey diffusée ce soir? Nous empêchons ces personnes de participer à bien des choses, car elles constituent une minorité silencieuse et nous devrions faire quelque chose pour remédier à la situation.

Les sourds sont très souvent très novateurs. Certains ont repris les anciens bélinographes du CN et du CP et les ont transformés de manière à pouvoir les utiliser au téléphone. Lorsqu'on appuie sur les clés, une lumière s'allume au numéro composé, le destinataire peut soulever le récepteur et on peut alors communiquer. Pourquoi n'essaierions-nous pas de développer ce système et de devancer ainsi les États-Unis au lieu d'attendre et de les singer, comme c'est habituellement le cas?

Je tiens à signaler au secrétaire parlementaire qu'il en coûte environ 1 million de dollars pour garder une personne sourde en institution pendant 30 ou 40 ans. Et cependant, le décodeur ne coûte que \$2,000. Lorsque le taux de chômage augmente parce que les personnes qui sont dures d'oreille ont de la difficulté à trouver un emploi, on les regarde et on dit «non». Je ne critique pas le gouvernement ni les centres de main-d'œuvre, parce que je sais ce qu'ils essaient de faire, mais voyez la réaction. Les députés savent aussi bien que moi ce qui se passe. C'est terrible. Ils n'aboutissent à rien dans le monde prosaïque.

● (2207)

J'aimerais aller un peu plus loin et dire qu'il faudrait inventer et innover pour ces personnes qui ont été si longtemps délaissées par le Trésor public qui a dépensé sans compter pour tant de causes bien moins dignes d'intérêt. Madame le ministre accepte-t-elle de s'engager à agir? Accordera-t-elle à Bell Northern Research les fonds nécessaires pour s'assurer que les recherches marchent de pair, et se renseignera-t-elle aux États-Unis? Cet handicap invisible finira-t-il par disparaître dans une certaine mesure?

En terminant, j'aimerais demander au secrétaire parlementaire de ne plus remettre à plus tard, de cesser de donner des excuses. Les excuses ne durent qu'un temps. Il s'agit de personnes qui ne peuvent se faire entendre et ne peuvent entendre ce qui se passe. Ce sont des handicapés et nous leur devons de s'occuper d'eux. Ils essaient autant que possible de travailler et font ce qu'ils peuvent.

M. C. Douglas (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de répondre au député ce soir. Comme chacun sait, il montre toujours une préoccupation très sincère à l'endroit des handicapés du pays et les moins favorisés que nous.

L'ajournement

Je peux assurer le député que le ministre partage cette préoccupation envers tous les handicapés, qu'il s'agisse de surdité, de cécité ou de maladies. Toutefois, la solution n'est pas aussi simple que nous aimerions.

Je m'occuperai personnellement de la question du député concernant l'usage de sous-titres et de langage mimique dans les émissions de télévision. Il sait peut-être que nous n'avons pas encore réussi à établir un langage mimique universel qui pourrait être compris d'un océan à l'autre au Canada.

Comme les députés le savent probablement, le langage mimique a été importé ici de France il y a environ 100 ans. Depuis lors, il s'est développé dans des régions particulières du pays à un point tel que nous sommes en présence d'un fractionnement en dialectes même au niveau des signes de la main ou des signes utilisés à la télévision. Bien entendu, cela pose un problème quand on envisage la diffusion d'émissions destinées à être diffusées partout au Canada et aux États-Unis. Le mandat du ministre des Communications (M^{me} Sauvé) est tel qu'elle ne peut forcer les réseaux à utiliser ce système. Cela vaut notamment pour les réseaux privés et pour le réseau de Radio-Canada puisque Radio-Canada ne tombe pas sous la tutelle du ministre des Communications en matière de programmation. Elle doit donc mettre des gants et tenter de les persuader. Aux termes de son mandat, elle peut permettre l'utilisation de ce système, mais elle ne peut l'imposer, comme le député ne l'ignore pas. Elle serait très heureuse d'autoriser ce genre de diffusion d'un bout à l'autre du pays.

Toutefois, nous avons appris qu'aux États-Unis il est survenu des problèmes au sujet desquels les réseaux ont exprimé des inquiétudes. Il y a deux genres de sous-titres. L'un consiste à utiliser le langage des signes lui-même dans le coin de l'image et l'autre consiste à utiliser la ligne 21 pour les sous-titres, soit ouverts soit fermés.

● (2212)

Une des difficultés du sous-titrage est qu'il est d'un usage relativement limité aux États-Unis, surtout en ce moment dans le cas du Public Broadcasting System, et que le sous-titrage d'une émission d'actualités d'une heure par exemple peut représenter un travail d'une durée de dix à trente fois celle de la présentation de l'émission elle-même.

M. Rynard: Et le décodeur?

M. Douglas (Bruce-Grey): Il y a en un qui a été mis au point et qui coûte, je crois, \$2,000. On poursuit les recherches sur les décodeurs. Il semblerait que la télédistribution pourrait offrir un poste spécial où le décodeur serait utilisé.

Je me permettrai de faire une remarque en conclusion. Le député a soulevé la question des déductions. J'espère qu'il en saisira plus tard soit le ministre des Finances (M. Chrétien), soit le ministre du Revenu national, pour obtenir une réponse à cette question précise.